Valérie Aublet
Olivier Mocquard

Commissaires aux comptes

8, rue des Saumonières
BP 42435
44 324 Nantes Cedex 3

tel. : 02 40 14 57 57
fax : 02 40 37 01 02

nantes@equivalences.fr

www.equivalences.fr

S.A.R.L. de Commissariat aux Comptes
au capital de 35 000 euros
RCS Nantes B 414 655 829

Membre de la
Compagnie Régionale de Rennes

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'AIDE A DOMICILE POUR TOUS DE LOIRE-ATLANTIQUE VENDEE

9, rue Marcel Sembat
B.P. 48755
44187 NANTES Cedex 04

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2013

Aux Membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'Association Départementale d'Aide à Domicile pour Tous de Loire-Atlantique et Vendée de tels qu'ils sont joints au présent rapport (pages 4 à 18 ci-après),

- la justification de nos appréciations,

- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note de l'annexe « Eléments et informations significatifs de l'exercice » dans le paragraphe «Subvention de restructuration de l'ARS » concernant l'application d'une dérogation aux principes comptables sur l'enregistrement d'une aide notifiée par l'ARS au titre des fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme décrit dans la note « Autres informations » dans le paragraphe «Subvention de restructuration de l'ARS » de l'annexe, une précision est apportée sur l'application d'une dérogation aux principes comptables sur l'enregistrement d'une aide notifiée par l'ARS au titre des fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés. Cette aide versée pour moitié à hauteur de 135.500 € en 2012 et le solde de 135.500 € en 2013 est portée directement en fonds propres conformément à une circulaire interministérielle du 26/02/2013 qui précise que les services bénéficiaires de l'aide pourront librement l'imputer au compte de bilan.
  En 2013, l'ARS a attribué une aide d'un montant de 180.429 € au titre d'un 2ème fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés. Cette somme a été versée pour moitié à hauteur de 90.214 € en 2013. De la même manière que pour le 1er fonds, cette somme est portée directement dans les fonds propres de l'association.

- La note « Règles et méthodes comptables » dans le paragraphe « Dérogation aux règles comptables » informe de l'application d'une dérogation aux principes comptables (article L 123-14 du Code de Commerce) sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents. Nous avons été conduits à examiner la justification du recours à cette dérogation et nous estimons qu'elle contribue à donner une image fidèle du résultat de l'association sur 2013. L'impact sur le résultat est également suffisamment décrit dans l'annexe.

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces dérogations et de la présentation comptable qui en est faite et nous estimons que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur la motivation du recours à ces dérogations et l'impact financier sur le résultat.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations synthétiques préparées pour la présentation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 à l'Assemblée Générale, étant précisé qu'aucun commentaire de gestion n'a été porté à notre appréciation.

Fait à Nantes,
Le 17 juin 2014
Pour la SARL EQUIVALENCES AUDIT,

O. MOCQUARD
Commissaire aux Comptes

EQUIVALENCES AUDIT S.A.R.L.
Société de Commissariat aux Comptes inscrite
8, rue des Saumonières - B.P. 42435 - 44324 NANTES CEDEX 3

Bilan et Compte de résultat

ADT 44-85

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Frais d'établissement						
Frais de recherche et développement						
Concessions, brevets, droits similaires	20 799	20 799			814	0,02
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles	174 866	142 560	32 306	0,85	38 204	1,12
Immobilisations grevées de droit						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances & acomptes sur immobilisations corporelles						
IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION:						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations affectées, concédées ou mises à disposition						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	25 197		25 197	0,66	18 436	0,54
TOTAL (I)	***220 861***	***163 359***	***57 503***	1,52	***57 454***	1,68
Comptes de liaison (1)						
TOTAL (II)						
STOCKS ET EN COURS:						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens et services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Budgets annexes						
CREANCES (2) :						
Avances & acomptes versés sur commandes	1 401		1 401	0,04	1 910	0,06
Créances usagers et comptes rattachés (3)	1 509 673	8 205	1 501 468	39,62	1 343 368	39,29
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs	61		61	0,00	4 847	0,14
. Personnel	4 710		4 710	0,12	2 350	0,07
. Organismes sociaux	10 261		10 261	0,27	26 182	0,77
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres	1 598 497	216 892	1 381 605	36,46	1 084 520	31,72

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ADT 44-85

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Valeurs mobilières de placement	424 842		424 842	11,21	486 935	14,24
Disponibilités	358 195		358 195	9,45	357 144	10,45
Charges constatées d'avance	49 843		49 843	1,32	54 572	1,60
TOTAL (III)	**3 957 483**	**225 097**	**3 732 386**	98,48	**3 361 827**	98,32
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Primes de remboursement des emprunts (V)						
Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	***4 178 345***	***388 456***	***3 789 889***	100,00	***3 419 281***	100,00

(1) Un tableau annexé à ce bilan doit détailler les différents comptes de liaison relatifs à l'investissement, à l'exploitation et à la trésorerie pour cet établissement ou service entre ce dernier et les autres établissements et services concernés.
(2) Dont à moins d'un an :
Dont à plus d'un an :
(3) Dont créances mentionnées à l'article R. 314-96 du code de l'action sociale et des familles.

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ADT 44-85

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)	
FONDS PROPRES:				
Fonds associatifs sans droit de reprise	880 575	23,23	650 860	19,03
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Legs et donation				
Subvention d'investissement sur biens renouvelables				
Ecarts de réévaluation				
RESERVES:				
Excédents affectés à l'investissement				
Réserves de compensation	1 105	0,03	1 105	0,03
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement				
Autres réserves	10 749	0,28	10 749	0,31
REPORT A NOUVEAU:				
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-93 066	-2,45	-249 206	-7,28
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs	-179 021	-4,71	-111 058	-3,24
Dépenses non opposables aux tiers financeurs				
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	379 369	10,01	52 957	1,55
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
PROVISIONS REGLEMENTEES:				
Couverture du besoin en fonds de roulement				
Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations				
Réserves des plus-values nettes d'actif				
Immobilisations grevées de droits				
TOTAL(I)	***999 711***	26,38	***355 408***	10,39
Comptes de liaison				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques	352 650	9,31	325 287	9,51
Provisions pour charges			154 915	4,53
TOTAL(III)	***352 650***	9,31	***480 202***	14,04
Fonds dédiés				
. Sur subventions de fonctionnement				
. Sur autres ressources				
DETTES (3) :				
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	493 687	13,03	664 433	19,43
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	74 110	1,96	90 820	2,66
Dettes fiscales et sociales	1 707 514	45,05	1 728 695	50,56
Autres (5)	131 594	3,47	96 990	2,84
Produits constatés d'avance	30 623	0,81	2 734	0,08
TOTAL(IV)	***2 437 528***	64,32	***2 583 671***	75,56
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL PASSIF	**3 789 889**	100,00	***3 419 281***	100,00

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ADT 44-85

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Ventes de marchandises								
Production vendue de biens								
Prestations de services	7 922 309		7 922 309	100,00	7 648 287	100,00	274 022	3,58
Montants nets produits d'expl.	***7 922 309***		***7 922 309***	100,00	***7 648 287***	100,00	***274 022***	3,58
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Production stockée								
Production immobilisée								
Dotations et produits de tarification								
Subventions d'exploitation			71 510	0,90	81 429	1,06	-9 919	-12,17
Dons								
Cotisations								
Legs et donation								
Produits liés à des financements réglementaires								
Autres produits			1 356	0,02	1 094	0,01	262	23,95
Reprise de provisions			23 173	0,29	56 145	0,73	-32 972	-58,72
Transfert de charges			3 159 877	39,89	2 937 387	38,41	222 490	7,57
Sous-total des autres produits d'exploitation			***3 255 917***	41,10	***3 076 055***	40,22	***179 862***	5,85
Total des produits d'exploitation (I)			***11 178 225***	141,10	***10 724 342***	140,22	***453 883***	4,23
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de marchandises et de matières premières								
Variation de stock marchandises et matières premières								
Autres achats non stockés			37 072	0,47	29 176	0,38	7 896	27,06
Services extérieurs			224 997	2,84	204 733	2,68	20 264	9,90
Autres services extérieurs			1 085 869	13,71	995 808	13,02	90 061	9,04
Impôts, taxes et versements assimilés			665 514	8,40	623 515	8,15	41 999	6,74
Salaires et traitements			7 126 799	89,96	6 757 113	88,35	369 686	5,47
Charges sociales			1 812 206	22,87	1 740 242	22,75	71 964	4,14
Autres charges de personnel			25 887	0,33	83 874	1,10	-57 987	-69,13
Subventions accordées par l'association								
Dotations aux amortissements			13 617	0,17	14 314	0,19	-697	-4,86
Dotations aux provisions			34 002	0,43	86 957	1,14	-52 955	-60,89
Autres charges			16 254	0,21	20 372	0,27	-4 118	-20,20
Total des charges d'exploitation (II)			***11 042 216***	139,38	***10 556 104***	138,02	***486 112***	4,61
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			**136 009**	1,72	**168 238**	2,20	**-32 229**	-19,15
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (III)								
Quote-part de résultat sur opérations communes (IV)								
PRODUITS FINANCIERS:								
De participations								
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif								
Autres intérêts et produits assimilés			1 462	0,02	167	0,00	1 295	775,45
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					5 644	0,07	-5 644	-100,00
Total des produits financiers (V)			***1 462***	0,02	***5 811***	0,08	***-4 349***	-74,83
CHARGES FINANCIERES:								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements								

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

ADT 44-85

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2013 au 31/12/2013 — Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2013 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2012 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (VI)						
RÉSULTAT FINANCIER	**1 462**	0,02	**5 811**	0,08	**-4 349**	-74,83
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**137 471**	1,74	**174 049**	2,28	**-36 578**	-21,01
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Sur opérations de gestion	114 601	1,45	20 591	0,27	94 010	456,56
Sur opérations en capital						
Reprises sur provisions et transferts de charges	134 746	1,70			134 746	N/S
(+)Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
Total des produits exceptionnels (VII)	***249 346***	3,15	***20 591***	0,27	***228 755***	N/S
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Sur opérations de gestion	7 449	0,09	6 937	0,09	512	7,38
Sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions			134 746	1,76	-134 746	-100,00
(-)Engagements à réaliser sur ressources affectées						
Total des charges exceptionnelles (VIII)	***7 449***	0,09	***141 683***	1,85	***-134 234***	-94,73
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**241 898**	3,05	**-121 091**	-1,57	**362 989**	299,77
Participation des salariés aux résultats (IX)						
Impôts sur les sociétés (X)						
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	***11 429 034***	144,26	***10 750 744***	140,56	***678 290***	6,31
TOTAL DES CHARGES (II + IIII + VI + VIII + IX + X)	***11 049 665***	139,48	***10 697 787***	139,87	***351 878***	3,29
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	***379 369***	4,79	***52 957***	0,69	***326 412***	616,37

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
PRODUITS :						
Bénévolat						
Prestations en nature						
Dons en nature						
TOTAL						
CHARGES :						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Annexes aux comptes annuels

(Code de commerce - articles 9 et 11 - Décret n°83-1020 du 29 novembre 1983 - article 7.21.24 début, 24-1°, 24-2° et 23-3° - règlement C.R.C. n° 99-01 et 99-03).

« Par souci de simplification, les informations obligatoires mais non applicables au présent dossier et celles jugées non significatives ne sont pas présentées »

L'exercice social clos le 31/12/2013 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2012 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **3 789 888,97 €.**

Le résultat net comptable est un bénéfice de **379 368,53 €.**

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 07/04/2014 par les dirigeants.

Par dérogation aux principes comptables de présentation, les charges et produits sur exercices antérieurs sont présentés avec les charges et produits exceptionnels. Ainsi, ils ne perturbent pas les charges et produits d'exploitation.

1- Règles et méthodes comptables

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 120-1 et suivants du Plan Comptable Général 2005.
Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret 83-1020 du 29/11/1983 (modifié par les décrets n° 86-221 du 17 février 1986 et n°85-295 du 1 mars 1985), des règlements CRC relatifs à la réécriture du plan comptable général 2005, ainsi que du règlement du CRC 99.01 du 16/02/1999 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des associations et fondations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptable d'un exercice sur l'autre ;
- Indépendance des exercices,
- et conformément aux règles et méthodes générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1-1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou à leur coût de production.

- *Amortissements par composant*

Conformément au règlement CRC 02-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, les immobilisations qui le justifient doivent désormais être décomposées entre la structure (composant principal) et les composants qui seront identifiés distinctement en tant qu'immobilisations.

Au sein de l'association ADT 44-85, aucune immobilisation n'a justifié l'application de la méthode des composants.

• *Modalités d'amortissements retenues*

L'association ne dépassant pas les seuils de présentation simplifiée de l'annexe comptable, il a été fait usage de la mesure de simplification comptable relative aux amortissements des immobilisations non décomposables. Cette mesure consiste à retenir, dans les plans d'amortissement de ce type d'immobilisations, la durée d'usage, au lieu de la durée réelle d'utilisation.
Par ailleurs, compte tenu de la politique d'utilisation maximale des immobilisations avec une mise au rebut des immobilisations obsolètes, aucune valeur résiduelle n'a été prise en compte dans les bases d'amortissement.

Conformément au Plan comptable, le mode linéaire a été appliqué à défaut d'un mode d'amortissement plus adapté. Les amortissements pour dépréciation sont donc calculés suivant le mode linéaire.

1-2. Immobilisations financières

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1-3. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1-4. Subventions d'exploitation

• *Traitement des conventions de financement*

Elles sont comprises dans les produits de l'association lorsque :

- Cette dernière a reçu une notification d'une collectivité locale (par acte administratif) ou d'un organisme financeur ;
- Et/ou qu'une convention de financement a été signée entre les parties ;

Les subventions de fonctionnement accordées pour plusieurs exercices à l'association sont réparties en fonction des périodes ou étapes d'attribution définies dans la convention, ou à défaut prorata temporis. La partie rattachée à des exercices futurs est inscrite en « produits constatés d'avance ».

La part non consommée des subventions de fonctionnement affectées est inscrite en fonds dédiés.

• *Fonds dédiés*

Lorsqu'une subvention de fonctionnement inscrite, au cours de l'exercice au compte de résultat dans les produits, n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de cet exercice, l'engagement d'emploi pris par l'organisme envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » (compte 6894) et au passif sous le compte « fonds dédiés » (compte 19).
Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées sur les exercices antérieurs » (compte 7894).

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

1-5. Dérogation aux règles comptables

L'enregistrement comptable des reprises de déficits et d'excédents sous contrôle de tiers financeurs suit la règle suivante :

Règle comptable sur la reprise par les financeurs des déficits et excédents.
(Dérogation à l'application d'un principe comptable pour donner une image fidèle du résultat de l'ADT 44-85)

« Si dans un cas exceptionnel, l'application d'une prescription comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat, il doit être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entité (article c.com L123-14) ».

C'est dans cet esprit que nous appliquons une dérogation au principe comptable pour neutraliser dans le compte de résultat les reprises des déficits ou excédents notifiés par les financeurs et intégrés dans les arrêts de tarification sur l'exercice. Ils sont directement affectés au compte de résultat sous contrôle financeurs (compte 115) figurant au passif du bilan.

Cette pratique permet de présenter un résultat « corrigé » correspondant mieux à la réalité de l'activité de l'exercice au regard des seuls financements, sans que pour autant les fonds propres en soient affectés.

Le résultat comptable est aussi amputé de la reprise des déficits antérieurs et augmenté de la reprise des excédents antérieurs.

Le résultat comptable 2013 **de 379 368.53€** prend en compte les déficits repris par certains financeurs sur 2013 et imputés directement du compte de résultat vers le passif du bilan (compte 115 « résultat sous contrôle financeurs ») (cf règles et méthodes comptables) :

Résultat comptable au 31/12/2013	**379 368.53**
Reprise résultat 2009 CG APA PA PH	+31 408.18
Reprise résultat 2010 CG APA PA PH	+3 507.40
Reprise résultat 2011 CG APA PA PH	+304.63
Sous total résultat repris en 2013	***+35 220.17***
Total résultat 2013 corrigé des déficits antérieurs repris	**414 588.74**

Cet écart justifie à lui seul l'application de la dérogation au principe comptable pour permettre d'avoir au compte de résultat un résultat sans l'influence de la reprise de ces déficits.

1-6. Contributions volontaires

L'association bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux suivants pour un total de **9 250 €** (reprise des valeurs de 2011).

- Location VALLET : 3 700 €
- Location BLAIN : 3 350 €
- Location St Père en Retz : 2 200 €

1-7. Fiscalité de l'association

Les activités de l'association ne sont pas fiscalisées.

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

2- Notes sur le bilan actif

2-1. Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 220 861 €

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	20 799			20 799
Immobilisations corporelles	167 961	6 905		174 866
Immobilisations financières	18 436	10 328	3 567	25 197
TOTAL	**207 196**	**17 233**	**3 567**	**220 861**

Amortissements et provisions d'actif = 163 359 €

Amortissements et provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	19 985	814		20 799
Immobilisations corporelles	129 757	12 803		142 560
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	**149 742**	**13 617**		**163 359**

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels informatiques	18 331	18 331	0	de 1 à 4 ans
Logiciels service mandataire	2 468	2 468	0	2 ans
Installations générales	52 940	29 776	23 164	de 5 à 8 ans
Matériel de transport	18 900	18 900	0	5 ans
Mobilier, matériel de bureau siège	27 682	25 592	2 090	de 5 à 10 ans
Mobilier, matériel de bureau sites	11 995	10 354	1 641	de 5 à 20 ans
Mobilier, matériel de bureau mandataire	1 379	1 379	0	10 ans
Matériel informatique	60 848	55 439	5 410	3 ans
Autres matériels	1 121	1 121	0	10 ans
Immobilisations financières	25 197		25 197	
TOTAL	**220 861**	**163 359**	**57 503**	

2-2. Etat des créances = 3 198 242 €

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	25 197		25 197
Actif circulant & charges d'avance	3 173 045	3 173 045	
TOTAL	**3 198 242**	**3 173 045**	**25 197**

2-3. Provisions pour dépréciation = 225 097 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Compte ADT 85	215 000				215 000
Comptes clients caisses et mandataires	5 660	4 437			10 097
Compte AFAD Cholet	803		803		
TOTAL	**221 462**	**4 437**	**803**		**225 097**

2-4. Produits à recevoir par poste du bilan = 476 869 €

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	476 869
Disponibilités	
TOTAL	**476 869**

EQUIVALENCES AUDIT
Commissaires aux Comptes

2-5. Charges constatées d'avance = 49 843 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

3- Notes sur le bilan passif

3-1 Provisions = 352 650€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Provision pour risque Agefiph	13 009		13 009	0
Provision pour risque de non paiement heures ASE dépassement dotation globale	134 745		134 745	0
Provision engagements retraite ADT 44	215 676	27 192	2 202	240 666
Provision engagements retraite ADT 85	59 611	2 373		61 984
Provision pour risque de non paiement	7 160		7 160	
Litige prud'homal	50 000			50 000
TOTAL	**480 202**	**29 565**	**157 117**	**352 650**

3-2. Etat des dettes = 2 437 528 €

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses	493 687	61 721	320 334	111 632
Fournisseurs	74 110	74 110		
Dettes fiscales & sociales	1 707 514	1 707 514		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes	131 594	131 594		
Produits constatés d'avance	30 623	30 623		
TOTAL	**2 437 528**	**2 005 562**	**320 334**	**111 632**

3-3. Charges à payer par poste du bilan = 1 202 225 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	22 509
Dettes fiscales & sociales	1 048 121
Autres dettes	131 594
TOTAL	**1 202 225**

3-4. Produits constatés d'avance = 30 623 €

Les produits constatés d'avance ne sont composés que de produits ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée sur le prochain exercice.

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

E.3. Tableau de variation des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde en fin d'exercice
Fonds associatifs sans droit de reprise	481 964			481 964
Subvention ARS	135 500	225 714		361 214
Subventions investissements sur biens renouvelables	33 397	4 000		37 397
Réserves de compensation	1 105			1 105
Autres Réserves	10 749			10 749
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	- 111 058	83 435	151 399	- 179 021
Report à nouveau	- 249 206	227 143	71 002	- 93 065
Résultat de l'exercice 2012	52 957		52 957	0
Résultat de l'exercice 2013		379 369		379 369
TOTAL	**355 408**	**919 661**	**275 358**	**999 711**

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

4- Autres informations

4-1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

Selon l'article 20 de la loi n° 2006-486 du 23 Mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement collectif, nous vous informons que la rémunération des cadres dirigeants bénévoles et salariés a été la suivante au titre de l'exercice :

- Rémunération globale : 54 664 Euros

4-2. Effectif moyen (département 44)

Catégories de salariés	2013	2012
Intervenants	221	208
Personnel administratif	31	31
TOTAL	252	239

4-3. Droit individuel à formation (DIF) :

A la date d'arrêté des comptes, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis au titre du DIF par les salariés s'élève à **37 211 heures.**

4-4. Engagement en matière de pensions et retraite

Montant de l'engagement en matière de retraite à la clôture : 302 650 **€** (ADT 44-85 : 240 665 € et ADT 85 : 61 985 €).
Cet engagement fait l'objet d'une provision pour charges au 31/12/2013.

L'évaluation des indemnités de départ à la retraite est réalisée par application de la méthode prospective dite des unités de crédits projetés, recommandée par le Conseil National de la Comptabilité (n°2003 R01Conseil National de la comptabilité (n°2003 R 01). Elle tient compte des éléments principaux suivants :

- Départ à 62 ans ou 65 ans suivant l'âge du personnel
- Intégration des charges sociales (départ à l'initiative du salarié)
- Augmentation annuelle des salaires de 1 % constant
- Taux de rotation annuel de 5 % constant et table de mortalité TG05
- Taux d'actualisation : 2,50 %
- Méthode de calcul : Rétrospective prorata temporis
- Convention collective des aides à domicile (BAD)

4-5. Plan d'apurement du passif

Le Tribunal de Grande Instance de Nantes a accepté le 19/10/2010 le plan d'apurement du passif pour les deux associations (ADT 44-85 et ADT 85).

Les dettes liées au redressement judiciaire et les remboursements réalisés sur l'exercice sont constatés dans des comptes « passif RJ » (168500 et 168501) dont le solde atteint **493 687.12 €** au 31/12/2013 et se décompose de la manière suivante :

Dettes Fournisseurs	5 795.23 €
Autres dettes fiscales et sociales	454 693.90 €
Organismes bancaires	33 197.99 €
Total Passif RJ au 31/12/2013	**493 687.12 €**

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

4-6. Détermination du résultat sous contrôle des tiers financeurs

Activité 2012-2013 (heures saisies)

	Nombre d'heures 2013	Nombre d'heures 2012	Variation en %
AED	182 742	170 610	+7
AVS	42 712	45 446	-6
TISF	62 071	69 410	-10
TOTAUX	**287 525**	**285 466**	**+1**

- *Tableau de passage résultat comptable/résultat administratif.*

Résultat comptable 2013	**379 368.53**
Charges refusées par les financeurs - Dotations provisions retraite - Dotations prov. risques et charges	24 992
Produits non pris en compte par les financeurs - Reprises prov. risques et charges - Reprises de provisions retraite - Produits exceptionnels	154 914 100 000
Total résultat administratif 2013	**149 446**

4-7. Répartition du résultat entre la gestion propre et l'activité sous contrôle de tiers financeurs

Résultat sous contrôle de tiers financeurs	+149 446
Résultat gestion propre d'exploitation	-4 823
Résultat gestion propre exceptionnel	+234 745
Résultat comptable 2013	**379 368**

4-8. Proposition d'affectation du résultat 2013 pour l'AGO

Résultat comptable au 31/12/2013	**379 368**
Affectation dans le compte 115 190 « résultat sous contrôle de tiers financeurs » (crédit)	149 446
Affectation dans le compte 119 000 « report à nouveau » (crédit)	229 922

EQUIVALENCES AUDIT
Commissariat aux Comptes

4-9. Subvention de restructuration de l'ARS

Par décision notifiée le 4 mai 2012, l'ARS a attribué une aide d'un montant de 271 000 euros au titre du 1er fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés.
Par dérogation aux principes comptables, les sommes perçues sont directement portées en fonds propres permettant ainsi de ne pas perturber les résultats et, en même temps, de compenser les déficits antérieurs qu'elle finance en partie. Par ailleurs, s'agissant de l'affectation en fonds propres, une circulaire interministérielle du 26/2/2013 (sous l'égide de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie) précise que les services bénéficiaires de l'aide pourront librement l'imputer au compte de bilan (102280) (page 11). Ainsi, le solde de cette somme perçue en 2013, soit 135 500€, est inscrite au sein des fonds propres.

En 2013, L'ARS a attribué une aide d'un montant de 180 429 euros au titre du 2ème fonds de restructuration des services d'aide à domicile autorisés et agréés. Cette somme a été versée pour moitié à hauteur de 90 214 € en 2013. De la même manière que pour le 1er fonds cette somme est portée directement dans les fonds propres de l'association (en compte 102 280)

4-10. Complément de dotation CAF.

L'exercice 2013 est marqué par l'obtention d'un complément de dotation d'un montant de 100 000€ octroyé par la Caisse d'allocation familiale.
Ce complément étant considéré comme exceptionnel, il est enregistré comme tel dans les comptes de l'association. (compte 771 000 : produits exceptionnels)

4-11. Situation de l'ADT85 : impact sur les comptes de l'ADT44-85

Les déficits réalisés sur les années antérieures par l'ADT 85 ont généré une situation nette négative qui s'élève au 31-12-2013 à **-575 996 €.**

Du fait de cette situation nette négative, le recouvrement des créances détenues par l'ADT 44-85 sur l'ADT 85 présente un risque de non recouvrement.

Par prudence une provision pour dépréciation de 215 000 € avait été constituée au 31-12-2008 correspondant à la situation des fonds associatifs corrigée de la reprise des déficits 2007 par le Conseil Général 85.

Au 31-12-2013, la provision de 215 000 € n'a pas été actualisée pour les raisons suivantes :

- Le calcul de la provision pour dépréciation de la créance ADT 85 repose sur le principe de la continuité d'exploitation de cette association. L'acceptation fin 2010 du plan d'apurement du passif par le TGI permet toujours de valider ce principe.

- La situation nette corrigée de la reprise des déficits 2008 à 2011 de l'ADT 85 ressort à **371 507€.**

Situation nette au 31/12/2013	- 575 996	
Reprise de déficit 2009	40 000	(sera repris 2014)
Reprise de déficit 2010	54 632	(sera repris en 2013 et 2014)
Reprise de déficit 2011	63 705	(sera repris en 2015 et 2016)
Reprise de déficit 2012	46 152	(sera repris en 2016 et 2017)
Situation nette corrigée	**- 371 507**	

- L'association percevra en 2014, le solde du 2ème fonds de restructuration de l'ARS dont le montant s'élèvera à 37 500**€.**